COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE

Nombre de membres Séance du 24 mars 2016

en exercice: 18
L'an deux mille seize et le vingt quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée le 24 mars 2016, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 14
Votants: 17
Pour : 17

Venture : 14

Votants: 14

Votants: 15

Venture : 17

Venture : 17

Venture : 17

Venture : 17

Venture : 18

Venture : 18

Sont présents: | 18

Jean Pierre Allier, Camille Lecat, Alain Jaffard, Alain Venture : 18

Ve

Contre: 0 Vanessa ALBARET, Hervé CHAPELON, Pascale FILLAU

Abstentions: 0

Représentés: Jacques HUGON par Alain VENTURA, Michel RIOU par Jean Paul

VELAY, Michel BOULANGER par Vanessa ALBARET

Excuses:

Absents: Jean Louis SERVIERE

Secrétaire de séance: Jean Claude DAUTRY

Objet: Compte de gestion 2015 : CCCML - 2016 026

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de ALLIER Jean Pierre

Après s'être fait présenter le Budget Principal de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, le 24/03/2016 Ont signé au registre tous les membres présents.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE

Nombre de membres Séance du 24 mars 2016

en exercice: 18 L'an deux mille seize et le vingt quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée le 24 mars 2016, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 14

Votants: 17

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain Ventura, Jean Paul Velay, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES,

Français FOLOUTER Office and MALIERY Michael BENERO.

Pour: 17 François FOLCHER, Stéphan MAURIN, Jean Claude DAUTRY, Michel REYDON,

Contre: 0 Vanessa ALBARET, Hervé CHAPELON, Pascale FILLAU

Abstentions: 0

Représentés: Jacques HUGON par Alain VENTURA, Michel RIOU par Jean Paul

VELAY, Michel BOULANGER par Vanessa ALBARET

Excuses:

Absents: Jean Louis SERVIERE

Secrétaire de séance: Jean Claude DAUTRY

Objet: Compte de gestion 2015 : ZAE de Masméjean - 2016 027

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de ALLIER Jean Pierre

Après s'être fait présenter le budget annexe ZAE de Masméjean pour l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget annexe ZAE de Masméjean pour l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, le 24/03/2016 Ont signé au registre tous les membres présents.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE

Nombre de membres Séance du 24 mars 2016

en exercice: 18 L'an deux mille seize et le vingt quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée

Présents : 14 le 24 mars 2016, s'est réunie sous la présidence de

Votants: 17
Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain Ventura, Jean Paul Velay, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, François FOLCHER, Stéphan MAURIN, Jean Claude DAUTRY, Michel REYDON,

Contre: 0 Vanessa ALBARET, Hervé CHAPELON, Pascale FILLAU

Abstentions: 0

Représentés: Jacques HUGON par Alain VENTURA, Michel RIOU par Jean Paul

VELAY, Michel BOULANGER par Vanessa ALBARET

Excuses:

Absents: Jean Louis SERVIERE

Secrétaire de séance: Jean Claude DAUTRY

Objet: Compte de gestion 2015 : La Cure - 2016 028

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de ALLIER Jean Pierre

Après s'être fait présenter le budget annexe Logement la Cure - Pont de Montvert pour l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget annexe La Cure pour l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, le 24/03/2016 Ont signé au registre tous les membres présents.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE

Nombre de membres	Séance du 24 mars 2016
. 40	I 'an deux mille seize et le vingt guatre mars l'assemblée

en exercice: 18 L'an deux mille seize et le vingt quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée

Présents : 14 le 24 mars 2016, s'est réunie sous la présidence de

Votants: 17

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, François FOLCHER, Stéphan MAURIN, Jean Claude DAUTRY, Michel REYDON,

Contre: 0 Vanessa ALBARET, Hervé CHAPELON, Pascale FILLAU

Abstentions: 0

Représentés: Jacques HUGON par Alain VENTURA, Michel RIOU par Jean Paul

VELAY, Michel BOULANGER par Vanessa ALBARET

Excuses:

Absents: Jean Louis SERVIERE

Secrétaire de séance: Jean Claude DAUTRY

Objet: Compte de gestion 2015 : Enfance et Jeunesse - 2016 029

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de ALLIER Jean Pierre

Après s'être fait présenter le budget annexe Enfance & Jeunesse de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget annexe Enfance & Jeunesse de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, le 24/03/2016 Ont signé au registre tous les membres présents.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE

Nombre de membres Séance du 24 mars 2016

en exercice: 18 L'an deux mille seize et le vingt quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée

Présents : 14 le 24 mars 2016, s'est réunie sous la présidence de

Votants: 14

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain Ventura, Jean Paul Velay, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, François FOLCHER, Stéphan MAURIN, Jean Claude DAUTRY, Michel REYDON,

Contre: 0 Vanessa ALBARET, Hervé CHAPELON, Pascale FILLAU

Abstentions: 0

Représentés: Jacques HUGON par Alain VENTURA, Michel RIOU par Jean Paul

VELAY, Michel BOULANGER par Vanessa ALBARET

Excuses:

Absents: Jean Louis SERVIERE

Secrétaire de séance: Jean Claude DAUTRY

Objet: Compte Administratif 2015 : CCCML - 2016 030

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence(1) de ALLIER Jean Pierre

délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2015 dressé par ALLIER Jean Pierre aprés s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	LIBELLE FONCTIONNEMENT		INVESTIS	SEMENT	ENSEMBLE		
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	
Résultats reportés		37 606.79	477 603.85		477 603.85	37 606.79	
Opérations de l'exercice	327 458.08	292 643.97	350 833.73	735 097.67	678 291.81	1 027 741.64	
TOTAUX	327 100100 000 200		828 437.58 735 097.6		1 155 895.66	1 065 348.43	
Résultat de clôture			93 339.91		90 547.23		

- 2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- (1) Considérant la décision à prendre, le Président, sorti de la salle, ne participe pas au vote.

Ainsi fait et délibéré, le Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication du

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE

Nombre de membres Séance du 24 mars 2016

en exercice: 18 L'an deux mille seize et le vingt quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée

Présents : 14 le 24 mars 2016, s'est réunie sous la présidence de

Votants: 14

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain Ventura, Jean Paul Velay, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, François FOLCHER, Stéphan MAURIN, Jean Claude DAUTRY, Michel REYDON,

Contre: 0 Vanessa ALBARET, Hervé CHAPELON, Pascale FILLAU

Abstentions: 0

Représentés: Jacques HUGON par Alain VENTURA, Michel RIOU par Jean Paul

VELAY, Michel BOULANGER par Vanessa ALBARET

Excuses:

Absents: Jean Louis SERVIERE

Secrétaire de séance: Jean Claude DAUTRY

Objet: Compte Administratif 2015 : La Cure - 2016 031

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence(1) de ALLIER Jean Pierre

délibérant sur le compte administratif du budget annexe La Cure, de l'exercice 2015 dressé par ALLIER Jean Pierre aprés s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTIS	SEMENT	ENSEMBLE		
	dépenses ou recettes ou		dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	
	déficits	excédents déficits ex		excédents	déficits	excédents	
Résultats reportés				4 801.16		4 801.16	
Opérations de l'exercice			9 407.36	29 996.33	9 407.36	29 996.33	
TOTAUX			9 407.36	34 797.49	9 407.36	34 797.49	
Résultats de clôture				25 390.13		25 390.13	

- 2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- (1) Considérant la décision à prendre, le Président, sorti de la salle, ne participe pas au vote.

Ainsi fait et délibéré, le 24/03/2016 Ont signé au registre tous les membres présents.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE

Nombre de membres Séance du 24 mars 2016

en exercice: 18 L'an deux mille seize et le vingt quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée

Présents : 14 le 24 mars 2016, s'est réunie sous la présidence de

Votants: 14

Votants: 16

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, François FOLCHER, Stéphan MAURIN, Jean Claude DAUTRY, Michel REYDON,

Contre: 0 Vanessa ALBARET, Hervé CHAPELON, Pascale FILLAU

Abstentions: 0

Représentés: Jacques HUGON par Alain VENTURA, Michel RIOU par Jean Paul

VELAY, Michel BOULANGER par Vanessa ALBARET

Excuses:

Absents: Jean Louis SERVIERE

Secrétaire de séance: Jean Claude DAUTRY

Objet: Compte Administratif 2015 : Enfance et Jeunesse - 2016 032

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence(1) de ALLIER Jean Pierre

délibérant sur le compte administratif du budget annexe Enfance et Jeunesse, de l'exercice 2015 dressé par ALLIER Jean Pierre aprés s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIO	NNEMENT	INVESTIS	SEMENT	ENSEMBLE		
	dépenses ou recettes ou déficits excédents		dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	
Résultats reportés							
Opérations de l'exercice	220 377.60	220 377.60			220 377.60	220 377.60	
TOTAUX					220 377.60	220 377.60	
Résultats de clôture						0.00	

- 2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- (1) Considérant la décision à prendre, le Président, sorti de la salle, ne participe pas au vote.

Ainsi fait et délibéré, le 24/03/2016 Ont signé au registre tous les membres présents.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE

Nombre de membres Séance du 24 mars 2016

en exercice: 18 L'an deux mille seize et le vingt quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée

Présents : 14 le 24 mars 2016, s'est réunie sous la présidence de

Votants: 14

Votants: 16

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, François FOLCHER, Stéphan MAURIN, Jean Claude DAUTRY, Michel REYDON,

Contre: 0 Vanessa ALBARET, Hervé CHAPELON, Pascale FILLAU

Abstentions: 0

Représentés: Jacques HUGON par Alain VENTURA, Michel RIOU par Jean Paul

VELAY, Michel BOULANGER par Vanessa ALBARET

Excuses:

Absents: Jean Louis SERVIERE

Secrétaire de séance: Jean Claude DAUTRY

Objet: Compte Administratif 2015 : ZAE de Masméjean - 2016 033

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence(1) de ALLIER Jean Pierre

délibérant sur le compte administratif du budget annexe ZAE de Masméjean, de l'exercice 2015 dressé par ALLIER Jean Pierre aprés s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTIS	SEMENT	ENSEMBLE		
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	
Résultats reportés		54 982.50	74 720.85		74 720.85	54 982.50	
Opérations de l'exercice	102 109.57	113 645.11	103 159.88	74 720.85	205 269.45	188 365.96	
TOTAUX	102 109.57	168 627.61	177 880.73	74 720.85	279 990.30	243 348.46	
Résultats de clôture		66 518.04	103 159.88		36 641.84		

- 2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- (1) Considérant la décision à prendre, le Président, sorti de la salle, ne participe pas au vote.

Ainsi fait et délibéré, le 24/03/2016 Ont signé au registre tous les membres présents.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE

Séance du 24 mars 2016 Nombre de membres L'an deux mille seize et le vingt quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée en exercice: 18 le 24 mars 2016, s'est réunie sous la présidence de Présents: 14 Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain Votants: 17 VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, François FOLCHER, Stéphan MAURIN, Jean Claude DAUTRY, Michel REYDON, **Pour**: 17 Vanessa ALBARET, Hervé CHAPELON, Pascale FILLAU Contre: 0 Représentés: Jacques HUGON par Alain VENTURA, Michel RIOU par Jean Paul Abstentions:0 VELAY, Michel BOULANGER par Vanessa ALBARET **Excuses:** Absents: Jean Louis SERVIERE

Objet: Fixation des taux des taxes directes locales 2016 - 2016 034

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de décider des taux des taxes locales,

Secrétaire de séance: Jean Claude DAUTRY

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- FIXE les taux pour 2016 de la façon suivante :

•	Taxe d'habitation	2.50 %
•	Taxe foncière sur les propriétés bâties	3.00 %
•	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46.90 %
•	Cotisation Foncière des Entreprises	3.94 %

Ainsi fait et délibéré, le 24/03/2016 Ont signé au registre tous les membres présents.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE

Nombre de membres Séance du 24 mars 2016

en exercice: 18 L'an deux mille seize et le vingt quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée

Présents : 14

le 24 mars 2016, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain

Votants: 17 VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES,

Pour: 17 François FOLCHER, Stéphan MAURIN, Jean Claude DAUTRY, Michel REYDON,

Contre : 0 Vanessa ALBARET, Hervé CHAPELON, Pascale FILLAU

Abstentions: 0

Représentés: Jacques HUGON par Alain VENTURA, Michel RIOU par Jean Paul

VELAY, Michel BOULANGER par Vanessa ALBARET

Excuses:

Absents: Jean Louis SERVIERE

Secrétaire de séance: Jean Claude DAUTRY

Objet: Budget primitif 2016: CCCML - 2016 035

Après s'être fait présenter le budget primitif de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère pour l'exercice 2016,

et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

 FIXE comme suit, les résultats des différentes sections du budget primitif de l'exercice 2016 :

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 450 772.00 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 1 091 355.78 €

 APPROUVE le budget primitif de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère 2016.

> Ainsi fait et délibéré, le 24/03/2016 Ont signé au registre tous les membres présents.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE

Nombre de membres Séance du 24 mars 2016

en exercice: 18 L'an deux mille seize et le vingt quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée

Présents : 14 le 24 mars 2016, s'est réunie sous la présidence de

Votants: 17

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain Ventura, Jean Paul Velay, Yves COMMANDRE, Dominique Molines, François Folcher, Stéphan MAURIN, Jean Claude DAUTRY, Michel REYDON,

Contre: 0 Vanessa ALBARET, Hervé CHAPELON, Pascale FILLAU

Abstentions: 0

Représentés: Jacques HUGON par Alain VENTURA, Michel RIOU par Jean Paul

VELAY, Michel BOULANGER par Vanessa ALBARET

Excuses:

Absents: Jean Louis SERVIERE

Secrétaire de séance: Jean Claude DAUTRY

Objet: Budget primitif 2016 : Enfance et Jeunesse - 2016 036

Après s'être fait présenter le budget primitif Enfance & Jeunesse, agrégé au budget principal de la CCCML, pour l'exercice 2016,

et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

 FIXE comme suit, les résultats des différentes sections du budget primitif Enfance & Jeunesse de l'exercice 2016 :

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 179 195.99 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 0.00 €

- APPROUVE le budget primitif Enfance & Jeunesse 2016.

Ainsi fait et délibéré, le 24/03/2016 Ont signé au registre tous les membres présents.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE

Nombre de membres Séance du 24 mars 2016

en exercice: 18 L'an deux mille seize et le vingt quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée

Présents : 14 le 24 mars 2016, s'est réunie sous la présidence de

Votants: 17

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain Ventura, Jean Paul Velay, Yves COMMANDRE, Dominique Molines, François Folcher, Stéphan MAURIN, Jean Claude DAUTRY, Michel REYDON,

Contre: 0 Vanessa ALBARET, Hervé CHAPELON, Pascale FILLAU

Abstentions: 0

Représentés: Jacques HUGON par Alain VENTURA, Michel RIOU par Jean Paul

VELAY, Michel BOULANGER par Vanessa ALBARET

Excuses:

Absents: Jean Louis SERVIERE

Secrétaire de séance: Jean Claude DAUTRY

Objet: Budget primitif 2016: La Cure - 2016 037

Après s'être fait présenter le budget primitif Logement la Cure - Pont de Montvert, agrégé au budget principal de la CCCML, pour l'exercice 2016,

et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

 FIXE comme suit, les résultats des différentes sections du budget primitif Logement la Cure - Pont de Montvert de l'exercice 2016 :

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 3 000.00 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 337 863.04 €

- APPROUVE le budget primitif Logement la Cure - Pont de Montvert 2016.

Ainsi fait et délibéré, le 24/03/2016 Ont signé au registre tous les membres présents.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE

Nombre de membres Séance du 24 mars 2016

en exercice: 18 L'an deux mille seize et le vingt quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée

Présents : 14 le 24 mars 2016, s'est réunie sous la présidence de

Votants: 17

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain Ventura, Jean Paul Velay, Yves COMMANDRE, Dominique Molines, François Folcher, Stéphan MAURIN, Jean Claude DAUTRY, Michel REYDON,

Contre: 0 Vanessa ALBARET, Hervé CHAPELON, Pascale FILLAU

Abstentions: 0

Représentés: Jacques HUGON par Alain VENTURA, Michel RIOU par Jean Paul

VELAY, Michel BOULANGER par Vanessa ALBARET

Excuses:

Absents: Jean Louis SERVIERE

Secrétaire de séance: Jean Claude DAUTRY

Objet: Budget primitif 2016 : Zae de Masméjean - 2016 038

Après s'être fait présenter le budget primitif ZAE Masméjean, agrégé au budget principal de la CCCML, pour l'exercice 2016,

et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

 FIXE comme suit, les résultats des différentes sections du budget primitif ZAE de Masméjean de l'exercice 2016 :

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 325 326.61 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 269 269.45 €

- APPROUVE le budget primitif ZAE Masméjean 2016.

Ainsi fait et délibéré, le 24/03/2016 Ont signé au registre tous les membres présents.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE

Nombre de membres Séance du 24 mars 2016

en exercice: 18 L'an deux mille seize et le vingt quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée

Présents : 14 le 24 mars 2016, s'est réunie sous la présidence de

Votants: 15

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain Ventura, Jean Paul Velay, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, François FOLCHER, Stéphan MAURIN, Jean Claude DAUTRY, Michel REYDON,

Contre: 0 Vanessa ALBARET, Hervé CHAPELON, Pascale FILLAU

Abstentions: 0

Représentés: Jacques HUGON par Alain VENTURA, Michel RIOU par Jean Paul

VELAY, Michel BOULANGER par Vanessa ALBARET

Excuses:

Absents: Jean Louis SERVIERE

Secrétaire de séance: Jean Claude DAUTRY

Objet: Subvention 2016: Association des Métiers d'Art en Cévennes - 2016 039

Le Président informe l'assemblée que la communauté de communes a réceptionné des demandes de subvention pour 2016. Il rappelle que la CCCML, pour les années précédentes, n'accordait pas de subventions en dehors du Contrat Educatif Local, exception faite pour les projets économiquement et culturellement d'envergure pour le territoire.

Force est de constater qu'à ce jour, les demandes de subventions sont plus nombreuses et la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère ne peut pas répondre favorablement à l'ensemble des porteurs de projets.

L'association des Métiers d'Art en Cévennes a déposé une demande de subvention pour l'organisation de son festival "Métiers d'Art 2016".

Considérant l'intérêt personnel qu'ils peuvent avoir au sein de l'association des Métiers d'Art en Cévennes, Alain JAFFARD et Hervé CHAPELON ne prennent pas part aux débats et vote qui suivent.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- DECIDE, à titre exceptionnel, d'attribuer une subvention à l'association des Métiers d'Art en Cévennes d'un montant de 2 000€ pour l'organisation de son festival "Métiers d'art 2016",
- PRECISE que cette subvention sera versée en une seule fois après le déroulement de l'action. Pour ce faire, le bénéficiaire devra, par tous les moyens à sa disposition, apporter la preuve de la réalisation de l'action proposée ci-avant.

Ainsi fait et délibéré, le 24/03/2016 Ont signé au registre tous les membres présents.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE

Nombre de membres
Séance du 24 mars 2016

en exercice: 18 L'an deux mille seize et le vingt quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée

Présents : 14 le 24 mars 2016, s'est réunie sous la présidence de

Votants: 17

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain Ventura, Jean Paul Velay, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, François FOLCHER, Stéphan MAURIN, Jean Claude DAUTRY, Michel REYDON,

Contre: 0 Vanessa ALBARET, Hervé CHAPELON, Pascale FILLAU

Abstentions: 0

Représentés: Jacques HUGON par Alain VENTURA, Michel RIOU par Jean Paul

VELAY, Michel BOULANGER par Vanessa ALBARET

Excuses:

Absents: Jean Louis SERVIERE

Secrétaire de séance: Jean Claude DAUTRY

Objet: Subventions 2016 - 2016 040

Le Président informe l'assemblée que la communauté de communes a réceptionné des demandes de subvention pour 2016. Il rappelle que la CCCML, pour les années précédentes, n'accordait pas de subventions en dehors du Contrat Educatif Local, exception faite pour les projets économiquement et culturellement d'envergure pour le territoire.

Force est de constater qu'à ce jour, les demandes de subventions sont plus nombreuses et la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère ne peut pas répondre favorablement à l'ensemble des porteurs de projets. Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **DECIDE**, à titre exceptionnel, d'attribuer les subventions 2016 comme suit :

Porteur du projet	orteur du projet Activité à financer					
Association des artisans bâtisseurs en pierres sèches	Développement de la filière pierre sèche en Cévennes	750.00				
Association sur le chemin de Robert Louis Stevenson	Enrichir les projets et innover dans les moyens d'actions sur les années à venir	500.00				
Mission Locale de Lozère	Action en faveur de l'emploi et de la qualification des jeunes de 16 à 25 ans	500.00				
Association Vivre à Vialas	fonctionnement 2016	5000.00				
Total subventions 2016		6 750.00				

 PRECISE que ces subventions seront versées en une seule fois après le déroulement de l'action. Pour ce faire, le bénéficiaire devra, par tous les moyens à sa disposition, apporter la preuve de la réalisation de l'action proposée ci-avant.

> Ainsi fait et délibéré, le 24/03/2016 Ont signé au registre tous les membres présents.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE

Nombre de membres				Séa	nce du	24 mars	2016
		•••					

en exercice: 18 L'an deux mille seize et le vingt quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée

Présents : 14 le 24 mars 2016, s'est réunie sous la présidence de

Votants: 17
Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain Ventura, Jean Paul Velay, Yves Commander, Dominique Molines, François Folcher, Stéphan Maurin, Jean Claude Dautry, Michel Reydon,

Contre: 0 Vanessa ALBARET, Hervé CHAPELON, Pascale FILLAU

Abstentions: 0

Représentés: Jacques HUGON par Alain VENTURA, Michel RIOU par Jean Paul

VELAY, Michel BOULANGER par Vanessa ALBARET

Excuses:

Absents: Jean Louis SERVIERE

Secrétaire de séance: Jean Claude DAUTRY

Objet: Hameau de l'Espinas : Défense des intérêts de la CCCML - 2016 041

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29;

Considérant que dans le cadre du marché public de la réhabilitation de ruines à l'Espinas - 48160 St Andéol de Clerguemort, les travaux ne présentent pas un parfait achèvement,

Considérant que des expertises sont intervenues en présence des tiers concernés, mais n'ont pas abouti à cet objectif de parfait achèvement,

Considérant que la fin du délai de parfait achèvement des travaux intervient au 21 mai 2016 et qu'il convient d'interrompre le délai de garantie décennale,

Considérant qu'il importe d'autoriser le Président à défendre les intérêts de la communauté de communes dans cette affaire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- AUTORISE le Président à ester en justice, devant le tribunal administratif de NIMES
- DESIGNE Me CHOMIAC de SAS, avocat sis 13 boulevard Henri Bourrillon 48000 MENDE, pour représenter la communauté de communes dans cette instance.

Ainsi fait et délibéré, le 24/03/2016 Ont signé au registre tous les membres présents.